

2
0
0
8
2009

Droit public et science politique

Responsable : Professeur Jean du BOIS de GAUDUSSON

Spécialité recherche :

Droit public fondamental

**RETRAIT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE
ENTRE LE 15 AVRIL ET LE 31 MAI sur le site web ou auprès de la**

SCOLARITÉ DES MASTERS

Avenue Léon Duguit - 33608 - PESSAC

téléphone : 33 (0)5 56 84 86 43

fax : 33 (0)5 56 84 54 60

e-mail : master@u-bordeaux4.fr - Site Web: www.u-bordeaux4.fr

Compétences visées dans la formation

Le master recherche "droit public fondamental" a pour objet de donner aux étudiants un haut niveau de connaissances en droit public français et de leur permettre de se livrer à une étude critique de ses finalités, de sa signification et de ses évolutions.

Il accorde également une place au droit comparé et aux droits étrangers ainsi qu'au droit européen et international, disciplines indispensables à toute réflexion sérieuse sur les systèmes de droit public interne et à l'exercice de toute profession juridique et judiciaire nécessitant des connaissances de droit public.

Objectifs professionnels et débouchés

Par son contenu, ses méthodes et la place réservée au travail personnel, le master "droit public fondamental" prépare d'une part au concours d'agrégation de droit public, au doctorat et aux carrières de l'enseignement supérieur et de la recherche, à l'Université et ailleurs (CNRS, par exemple) et d'autre part aux concours administratifs et aux professions nécessitant une formation approfondie en droit public : cadres supérieurs de la fonction publique de l'Etat, des collectivités territoriales, des grands établissements publics, des organisations européennes et internationales, des entreprises publiques et privées, magistrature et barreau...

Modalités d'admission

↘ Pré-requis : pas d'accès direct

L'inscription est subordonnée à la possession d'un diplôme de master I en droit ou en droit public ou d'un diplôme jugé équivalent.

↘ Mode de sélection :

Une décision d'admission prise par le conseil des professeurs, directeurs de recherche du Master au vu du dossier universitaire du candidat et, éventuellement, après entretien.

Les mêmes règles s'appliquent aux étudiants étrangers ; ceux-ci sont cependant soumis à un contrôle de leurs aptitudes linguistiques et scientifiques à suivre la formation.

Le candidat peut être invité à suivre un stage intensif de mise à niveau linguistique ou une formation complémentaire en français langue étrangère.

Equipe pédagogique

- Mmes et MM. les Professeurs de l'Université Montesquieu - Bordeaux IV :
Jean du Bois de Gaudusson, Jean-François Brisson, Jean-Pierre Duprat, Fabrice Melleray, Ferdinand Mélin-Soucramanien, Slobodan Milacic, Bernard Pacteau, Marie-Claire Ponthoreau, Aude Rouyère.
 - Monsieur le Juge Raymond Ranjeva, Vice-Président de la Cour Internationale de Justice de La Haye.
 - Monsieur le Professeur Linos-Alexandre Sicilianos, professeur à l'Université d'Athènes.
- Plusieurs autres professeurs d'universités françaises et étrangères participeront aux enseignements du master.

Organisation des études

Les étudiants suivent des cours séminaires et conférences sur l'année organisés en quatre unités d'enseignement :

1 • Enseignements :

- **Enseignements de tronc commun**, obligatoires pour tous les étudiants :

- Droit constitutionnel approfondi (20 h).
- Contentieux constitutionnel (15 h).
- Droit administratif approfondi (20 h).
- Contentieux administratif (15 h).
- Sources internationales et européennes du droit public (15 h).
- Droit financier et fiscal (15h).
- Grands courants de la pensée en droit public (10 h).
- Théorie et pratique du droit comparé (10 h).

- Deux cours dans **l'option** choisie par les étudiants :

. **Option** : droit administratif :

- droit administratif comparé (15 h).
- Science administrative et gestion publique (15 h).

. **Option** : droit constitutionnel :

- Droit constitutionnel comparé (15 h).
- Libertés fondamentales (15 h).

- Enseignement obligatoire de **langue** (10 h).

• **Séminaires et conférences d'approfondissement** de la culture en droit public et de droits étrangers, dispensés par des universitaires extérieurs à l'établissement, français et étrangers et des personnalités du monde professionnel (conseillers d'Etat, magistrats, administratifs, juges internationaux...), (10 h).

• *Les programmes d'enseignement de tronc commun et à option sont déterminés par les titulaires des cours lors d'une réunion de concertation entre les professeurs du master.*

2 • Modalités d'examen :

Il est organisé une session unique d'examens.

Toutes les épreuves se déroulent en juin-juillet sauf la soutenance du mémoire qui a lieu en septembre.

UE1 :

Les étudiants sont évalués par un contrôle continu et par deux épreuves écrites terminales d'une durée de 5 heures ; celles-ci portent d'une part sur le droit constitutionnel approfondi et le contentieux constitutionnel et d'autre part sur le droit administratif approfondi et le contentieux administratif. Le programme en est précisé dès le début de l'année universitaire.

UE2 - UE3 :

Les enseignements sont sanctionnés par une épreuve écrite ou orale.

UE4 : Mémoire

Le sujet est arrêté en début d'année dans le cadre d'une réunion avec l'ensemble des professeurs de la formation. L'étudiant est encadré par un professeur du master. Le mémoire doit être remis en 3 exemplaires. Il donne lieu à une soutenance devant un jury présidé par le directeur du mémoire et au moins un autre membre.

UE4 : Exposé-discussion

L'exposé discussion se déroule devant un jury composé d'au moins deux membres, après préparation d'une heure. Il a pour objet d'apprécier les connaissances et la culture du candidat en droit public interne ainsi que ses aptitudes au raisonnement juridique et à l'exposition orale.

↘ Règles de validation pour la compensation, la capitalisation et l'admission :

Chaque unité est définitivement acquise si la moyenne obtenue à l'ensemble des épreuves est égale ou supérieure à 10/20 ; la compensation s'applique entre les unités d'un même semestre. Pour le premier semestre (UE1 et UE2), la compensation ne joue que si la moyenne obtenue aux deux épreuves écrites de UE1 est au moins égale à 8/20.

L'obtention du master est acquise si le candidat obtient la moyenne générale de 10/20, sous réserve d'avoir obtenu aux épreuves de UE1 une moyenne au moins égale à 8/20.

Le directeur du master peut autoriser l'étudiant ajourné à redoubler l'année de master II, dans ce cas l'étudiant conserve le bénéfice des unités d'enseignement éventuellement acquises.

↘ Mention :

La mention (*passable, assez-bien, bien, très bien*) obtenue au Master est déterminée par la moyenne générale obtenue à l'issue des quatre unités en tenant compte, dans la limite maximale de 5 points, de la moyenne des notes obtenues dans les enseignements complémentaires suivis par les étudiants, dans le cadre de l'école doctorale de droit de Bordeaux, après accord du directeur du master. Un bonus maximum de 5 points est accordé aux étudiants ayant été autorisés par le directeur du Master à effectuer un stage ou un séjour à l'étranger.

↘ Stage et séjour à l'étranger :

Les étudiants peuvent remplacer des enseignements par un séjour de courte durée dans une autre université européenne ou étrangère ou même française pour y obtenir plusieurs crédits ECTS.

Le choix des séjours à l'étranger et de leur durée et la détermination des matières remplacées et des contrôles des connaissances sont soumis à l'agrément du directeur du master.

Dans des conditions à déterminer avec le directeur du master, les étudiants ont la possibilité d'effectuer des stages de courte durée.

↘ Enseignements complémentaires facultatifs :

Il est offert aux étudiants la possibilité de suivre un ou plusieurs enseignements ou séminaires d'accompagnement. Plusieurs d'entre eux sont organisés par l'Ecole doctorale de droit. Après accord avec le directeur du Master, les évaluations de ces enseignements sont prises en compte pour la détermination de la mention sous la forme d'un bonus de 5 points maximum.

3 • Encadrement et centres de recherche de rattachement :

L'encadrement et le suivi des étudiants sont assurés par les professeurs du Master II.

Les recherches des étudiants s'effectuent dans le cadre de l'Ecole doctorale de droit de Bordeaux et des centres de recherche liés au Master II. Ceux-ci sont :

- Le Groupement de recherches comparatives en droit constitutionnel, administratif et politique (**GRECCAP**), coordonnateur : Professeur Jean du Bois de Gaudusson, co-directeur ; Professeur Ferdinand Melin-Soucramanien, co-directeur.

Le GRECCAP comprend trois équipes de recherche :

- Centre d'études et de recherches comparatives sur les constitutions, les libertés et l'Etat (**CERCCE**)(*), directeur : Professeur Ferdinand Melin-Soucramanien.

- Centre d'études et de recherches sur les Balkans (**CEREB**)(*), directeur : Professeur Slobodan Milacic, directeur-adjoint : M. Philippe Claret.

- Centre d'études et de recherches sur les droits africains et sur le développement institutionnel des pays en développement (**CERDRADI**)(*), directeur : Professeur Jean du Bois de Gaudusson, directeur-adjoint : Professeur Alioune Fall.

- Le Centre d'étude et de recherche sur le droit administratif et la réforme de l'Etat (**CERDARE**), directeur : Professeur Jean-François Brisson.

(*) membre du GDR – CNRS Droit comparé (www.gdc.cnrs.fr) qui regroupe les principaux centres de recherches et organismes français (21) consacrant l'ensemble de leurs activités à l'étude du droit comparé et des droits étrangers. La direction en est assurée par le Professeur Jean du Bois de Gaudusson.

↘ **Information sur les activités du Master II Recherche : Droit public fondamental**

1 - Dans le cadre des enseignements du Master Recherche Droit public fondamental ont été accueillis les professeurs et personnalités suivantes :

- Monsieur Raymond Ranjeva, Juge à la Cour Internationale de Justice de la Haye.
- Monsieur Frédéric Lénica, Maître de Requêtes au Conseil d'Etat.
- Monsieur Giacinto Della Cananea, Professeur à l'Université de Naples, Federico II.
- Monsieur Markus Mostl, Professeur à l'Université de Bayreuth.
- Monsieur Xavier Philippe, Professeur à l'Université d'Aix-Marseille 3.
- Monsieur Geoffrey Samuel, Professeur à l'Université de Kent.
- Maître Boulanger, Avocat au Barreau de Bordeaux.
- Monsieur Luis Maria Diez-Picazo, Professeur à l'Université Castilla-La Mancha.
- Monsieur Ibrahim Kaboglu, Professeur à l'Université Marmara (Istanbul).
- Madame Pascale Gonod, Professeur à l'Université Paris 1.
- Monsieur David KATZ, Conseiller au Tribunal administratif de Bordeaux.

2 - Les étudiants du Master II Recherche Droit public fondamental ont eu, pour les “administrativistes” une séance de travail au Conseil d'Etat et pour les “constitutionnalistes” une réunion de travail au Conseil Constitutionnel. A chaque fois les groupes d'étudiants ont été accueillis par les personnalités les plus élevées.

3 - Les étudiants du Master II Recherche Droit public fondamental ont participé à deux manifestations inter-masters : l'une “journée des masters” avec les étudiants des autres masters Recherche de l'Université sur le thème de “la représentation”, s'étaient joints aux étudiants de Bordeaux les étudiants de Strasbourg ; l'autre, était une journée d'échange, la quatrième, avec les étudiants et professeurs du Master II Recherche Droit public général de l'Université de Pau sur le thème “des suites à donner au rapport du comité de réflexion Balladur” ; outre les professeurs de Bordeaux étaient présents les professeurs P. Terneyre, D. de Béchillon, J. Gourdou, O. Lecucq et P. Bon.

↘ **Contacts :**

1 - Professeur Jean du Bois de Gaudusson

Responsable du Master II “Droit public fondamental” (orientation recherche)
Université Montesquieu – Bordeaux IV - Avenue Léon Duguit - 33608 Pessac cedex
Tél : 33(0)5 56 84 85 14
e-mail : Jean.de.Gaudusson@u-bordeaux4.fr

2 - Pour tous renseignements administratifs

Secrétariat des Masters en droit de l'Université
Tél : 33 (0)5 56 84 86 43
Fax : 33 (0)5 56 84 54 60
e-mail : master@u-bordeaux4.fr

Master II «Droit, Economie, Gestion»

Mention : Droit public et science politique

Spécialité recherche : Droit public fondamental

Premier semestre	Total semestre : 120 h – 30 ECTS						
UE 1	TOTAL : 70 h				Total ECTS : 18		
Matières	Volume horaire		Barème		ECTS	Examen terminal	
	TD	Cours	Contrôle continu	Contrôle terminal		Nature	Durée
Droit constitutionnel approfondi / Contentieux constitutionnel		20 15	/20	/70	9	EE	5 h
Droit administratif approfondi/ Contentieux administratif		20 15	/20	/70	9	EE	5 h
Total / 180 – Capitalisation de l'UE à partir de 90 points sous réserve moyenne 8/20							
UE 2	TOTAL : 50 h				Total ECTS : 12		
Matières	Volume horaire		Barème		ECTS	Examen terminal	
	TD	Cours	Contrôle continu	Contrôle terminal		Nature	Durée
Sources internationales et européennes du droit public		15		/30	3	EO	
Droit financier et fiscal		15		/30	3	EO	
Grands courants de la pensée en droit public		10		/30	3	EO	
Théorie et pratique du droit comparé		10		/30	3	EO	
Total / 120 – Capitalisation de l'UE à partir de 60 points							
Total du semestre / 300 - Capitalisation du semestre à partir de 150 points.							

Si un étudiant suit assidûment une activité physique et sportive tout au long de l'année, il peut prétendre obtenir des points sport à hauteur de 15 points maximum sur le total de chaque semestre.
(Se renseigner auprès du SUAPS).

Master II «Droit, Economie, Gestion»

Mention : Droit public et science politique

Spécialité recherche : Droit public fondamental

Deuxième semestre	Total semestre : 50 h – 30 ECTS						
UE 3	TOTAL : 30 h				Total ECTS : 6		
Matières	<i>Volume horaire</i>		<i>Barème</i>			<i>Examen terminal</i>	
	TD	Cours	Contrôle continu	Contrôle Terminal	ECTS	Nature	Durée
Option « Droit administratif »							
- Droit administratif comparé		15		/30	3	EO	
- Science administrative et gestion publique		15		/30	3	EE	
Option « Droit constitutionnel »							
- Droit constitutionnel comparé		15		/30	3	EE	
- Libertés fondamentales		15		/30	3	EO	
Total / 60 – Capitalisation de l'UE à partir de 30 points.							
UE 4	TOTAL : 20 h				Total ECTS : 24		
Matières	<i>Volume horaire</i>		<i>Barème</i>			<i>Examen terminal</i>	
	TD	Cours	Contrôle continu	Contrôle Terminal	ECTS	Nature	Durée
Méthodologie de la recherche : mémoire				/140	14	soutenance	
Droit étranger – cycle de conférences – culture en droit public		10		/90	9	Exposé-discussion	
Langue étrangère	10			/10	1	EO	
Total /240 – Capitalisation de l'UE à partir de 120 points.							
Total du semestre / 300 - Capitalisation du semestre à partir de 150 points.							

Si un étudiant suit assidûment une activité physique et sportive tout au long de l'année, il peut prétendre obtenir des points sport à hauteur de 15 points maximum sur le total de chaque semestre.
(Se renseigner auprès du SUAPS).